

NOTE DE PRÉSENTATION BILAN DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

L'article 107 de la Loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant « Une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte financier unique (CFU) est le document commun à l'ordonnateur et au Comptable public qui vient se substituer aux Compte Administratif et Compte de Gestion. La production du compte financier unique du budget principal et des différents budgets annexes permet à l'exécutif de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte financier unique rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et présente les résultats comptables de l'exercice.

La présente note a vocation à analyser les résultats comptables 2025.

BUDGET PRINCIPAL VILLE

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, cimetière, centre Oscar Méténier...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentaient un montant de 3 857 089,38 €, soit une hausse d'environ + 4,5 % par rapport à 2024 (montant 2024 : 3 689 275 €).

	CA 2025
013 – Atténuation de charges	48 784,10 €
70 – Produits des services	124 897,37 €
73 – Impôts et taxes	135 049,00 €
731 – Fiscalité Locale	1 930 222,23 €
74 – Dotations et participations	1 364 075,78 €
75 – Autres produits de gestion courante	85 131,12 €
76 – Produits financiers	0,67 €
77 – Produits exceptionnels	133 804,86 €
78 – Reprises sur provision	35 124,25 €
TOTAL RECETTES RÉELLES	3 857 089,38 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 989,19 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 941 078,57 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	731 703,63 €

Les principaux postes de recettes sont :

- Les impôts et taxes : les recettes collectées concernent les taxes foncières (sur propriétés bâties et non bâties) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
- Les dotations et participations notamment celles versées par l'État : montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2025 de 921 680 €.
- Les produits des services : principalement les recettes liées à la cantine et à la garderie périscolaire, les redevances d'occupation du domaine public (terrasses, antennes...) et les loyers.
- Les produits de gestion courante intègrent essentiellement les redevances concernant les locaux commerciaux, les concessionnaires et les fermiers.

Au regard de la situation financière dégradée de l'État français et du contexte géopolitique, une grande prudence est recommandée concernant nos finances locales : incertitude liée à l'évolution des dotations dans les années à venir, baisse des subventions, inflation généralisée entraînant une dynamique d'évolution des dépenses et des recettes défavorable (les dépenses augmentent plus vite que les recettes).

La hausse conjoncturelle de nos dépenses de fonctionnement appelle à la prudence et au maintien d'une gestion rigoureuse.

Focus sur la fiscalité :

	Taux
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	40,99%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	42,30%
Taxe d'habitation (TH)	25,21%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	19,85%

REPÈRES FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Source DGFIP 2024	Commune € par habitant	Moyenne de la strate € par habitant
Bases nettes imposées		
Taxe d'habitation (TH) : résidences secondaires et logements vacants	198	559
Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB)	1 069	1 589
Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB)	74	39
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	213	489
Produits des impôts locaux		
Taxe d'habitation (TH) : résidences secondaires et logements vacants	50	123
Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB) après application du coefficient correcteur	483	504
Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB)	31	18
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	42	113

Les bases imposées à la commune sont globalement inférieures à celles de la moyenne des communes de la strate de 2000 à 3500 habitants, exceptée pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il en est de même pour les produits fiscaux malgré des taux communaux plus élevés que la moyenne des communes de la strate, exceptée pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Source DGFIP 2024	Commune Taux	Moyenne de la strate Taux
Taxe d'habitation (TH) : résidences secondaires et logements vacants	25,21%	22,06%
Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB)	40,99%	34,34%
Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB)	42,30%	46,02%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	19,85%	23,18%

La fiscalité représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement.

La baisse de la population généralisée en communes rurales va naturellement entraîner une perte de recettes fiscales. **Aussi, afin de limiter le risque budgétaire, une diversification des recettes serait souhaitable.**

Focus sur les tarifs municipaux :

Les produits des services liés aux tarifs municipaux sont bien inférieurs à la moyenne de la strate démographie : 44 € / habitants contre 106 € / habitant sur les communes de même strate.

Une étude de la tarification des services est engagée afin de diversifier les sources de recettes et d'adapter le niveau actuel jugé faible :

- Hausse de tarifs,
- Limitation des gratuités,
- Création de tarifs.

Focus sur les autres produits de gestion (chapitre 75) :

Depuis 2021, il est constaté une baisse annuelle des autres produits de gestion courante (chapitre 75) passant de 101 837 € en 2021 à 85 131 € en 2025, du fait :

- d'un temps de vacance suite aux départs de locataires. Des investissements vont être réalisés dans les logements afin d'engager des rénovations,
- Du retrait de la redevance versée par la SA des Grivelles compte tenu du transfert du marché des bestiaux au 1^{er} janvier 2026 (redevance 2025 : 14 500 €),
- La vente, sur l'année 2025, au locataire actuel, de l'immeuble situé 33 rue Fernand Duruisseau,
- L'arrêt des remboursements des frais de location des anciens photocopieurs (remboursement sur 6 mois en 2024 et aucun remboursement en 2025).

Sur l'inscription budgétaire 2026, la baisse des autres produits de gestion n'est pas constatée par rapport à 2025 (inscription 2026 de 155 000 € et réalisé 2025 de 85 131 €) du fait de la comptabilisation d'un titre de recette concernant la reprise par la Communauté de Communes des 3 provinces (CC3P) du déficit de fonctionnement du budget annexe « Assainissement » (montant de – 92 085 €).

REPÈRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Source DGFIP 2024	Commune € par habitant	Moyenne de la strate € par habitant	Ratios de la commune en % des produits CAF*	Moyenne de la strate en % des produits CAF
Total des produits de fonctionnement CAF	1 157	1 625	/	/
Dont impôts locaux	600	809	51,87%	49,77%
Dont fiscalité reversée par les groupements à fiscalité propre	0	15	/	/
Autres impôts et taxes	58	135	5%	8,40%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	305	225	26,37%	13,84%
Dont autres dotations et participations	92	171	7,97%	10,51%
Dont FCTVA	1	4	0,04%	0,25%
Dont produits des services et du domaine	44	106	3,83%	6,53%

*CAF = taux de participation à la Capacité d'Autofinancement.

En dehors des impôts locaux, la commune dispose d'un niveau inférieur à la moyenne de la strate concernant les produits des services (services municipaux facturés).

A contrario, son niveau de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est supérieur à celui de la moyenne de la strate, du fait de sa position de pôle de centralité supposant le portage, pour le compte du territoire, d'un plus grand nombre de services publics.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des personnels municipaux, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentaient un montant de 3 364 260 €, soit une hausse d'environ + 8,94 % par rapport à 2024 (montant 2024 : 3 088 061 €).

	CA 2025
011 – Charges à caractère général	975 717,78 €
012 – Charges de personnel	1 627 127,98 €
014 – Atténuation de produits	129 901,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	534 983,10 €
66 – Charges financières	20 971,89 €
67 – Charges exceptionnelles	558,00 €
68 – Dotations aux provisions	75 000,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	3 364 259,75 €
023 – Virement à la section d'investissement	344 129,27 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	267 829,23 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 976 218,25 €

Les principaux postes de dépenses :

- Les charges à caractère général :

Ce chapitre est en augmentation depuis 2023 du fait notamment :

- d'une augmentation généralisée des coûts liée à l'inflation des prix sur les contrats de prestations, les abonnements et les fournitures diverses.
- de l'augmentation des charges liées à l'entretien des espaces publics : cimetière, trottoirs, fossés,
- de l'augmentation des frais de maintenance des bâtiments publics afin de répondre aux besoins liés à l'entretien des toitures et de disposer d'une marge de manœuvre pour les réparations au sein des bâtiments ;
- de l'instabilité concernant les dépenses d'énergie supposant de disposer d'une marge financière pour palier à la révision des tarifs et de l'augmentation des charges liées au rallumage de l'éclairage public ;
- de la constitution d'une enveloppe de provision pour l'entretien et la réparation des véhicules et engins.

- Les charges de personnel :

Les charges de personnels étaient maîtrisées jusqu'en 2024 à un niveau d'environ 1 550 000 €. Elles sont en augmentation depuis 2025 du fait principalement :

- De créations de postes :
 - 1 poste d'ATSEM permettant la mise en place du second service de cantine à l'école maternelle
 - 1 poste d'Assistante administrative et financière aux services techniques en lieu et place d'un Responsable adjoint
 - Recrutements de contractuels pour palier aux absences prolongées de fonctionnaires présentant des pathologies lourdes
 - Recours à deux saisonniers chaque année pour l'entretien des espaces verts.
- Du coût lié au versement de la prime de précarité pour les fins de contrats (emplois non permanents)

- De la révision des régimes indemnitaires au 1^{er} janvier 2025
- du coût supplémentaire lié à la hausse des cotisations retraite CNRACL sur la période 2025-2028 : + 3 points par an sur 4 ans, soit environ + 36 500 € par an
- De la hausse du coût lié à la médecine préventive du fait du changement de prestataire faisant suite à la fermeture du service par le CDG 18
- De la nouvelle cotisation « mobilité régionale » appliquée sur l'ensemble des personnels : + 1 600 € par an.

La hausse de la cotisation vieillesse (2,02% à 2,11%) a été quasiment compensée par la baisse du taux d'accident de travail (1,72% à 1,66%) faisant suite à l'engagement, à compter de 2024, d'une démarche de prévention des risques professionnels.

A noter que la baisse du coût d'assurance statutaire, suite à la procédure de mise en concurrence engagée dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurance, a permis de compenser une partie des dépenses supplémentaires (- 22 552 €).

- Les charges de gestion courante : elles concernent essentiellement les indemnités versées aux élus, les subventions allouées aux associations ainsi que les contributions obligatoires (SDIS, Syndicat du Canal de Berry...).

REPÈRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Source DGFIP 2024	Commune € par habitant	Moyenne de la strate € par habitant	Ratios de la commune en % des charges	Moyenne de la strate en % des charges
Total des charges de fonctionnement	970	1 331	/	/
Dont charges de personnel	482	568	49,70%	42,69%
Dont achats et charges externes	299	450	30,78%	33,79%
Dont charges financières	7	24	0,67%	1,80%
Dont contingents	77	54	7,93%	4,06%
Dont subventions versées	45	151	4,64%	11,37%

Les charges de personnel de la commune sont supérieures à celles des communes de la même strate en proportion : les charges de personnel représentent 50% de l'ensemble des charges contre 43% pour la moyenne de la strate.

Ce niveau de charges de personnel s'explique notamment par la position de pôle de centralité de la commune. En effet, la commune de Sancoins porte des services pour le compte du territoire mais dont le rayonnement est plus grand que les limites communales : France services et l'Espace Public Numérique, équipements sportifs.

Cependant, afin d'être en capacité de dégager une capacité d'autofinancement dans les années à venir, et compte tenu de la hausse des charges de personnel constatée entre 2024 et 2025 de + 98 715 €, la commune sera contrainte d'intensifier la rationalisation du fonctionnement des services (nombre de postes) ou à défaut d'augmenter les recettes de fonctionnement, face aux hausses conjoncturelles de ce chapitre (cotisations et avancements) qui s'imposeront à elle.

Les charges à caractère général ayant vocation à augmenter de façon importante en 2026, le travail de rationalisation et de renégociation des contrats de prestations doit être accentué afin d'obtenir des résultats à court terme.

Enfin, les dépenses d'investissements visant à réduire les charges de fonctionnement devront demeurer prioritaires dans les années à venir (exemple : rénovation de l'éclairage public avec le passage au LED).

1.3 L'épargne / L'autofinancement

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Cette épargne doit couvrir le remboursement de la dette et le cas échéant, participer pour partie au financement des dépenses d'équipement / d'investissement.

L'épargne nette correspond ainsi à l'épargne brute déduction faite de l'annuité de dette en capital. Il s'agit de l'épargne disponible pour le financement des investissements après prise en charge des remboursements de dette. L'épargne nette est donc un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

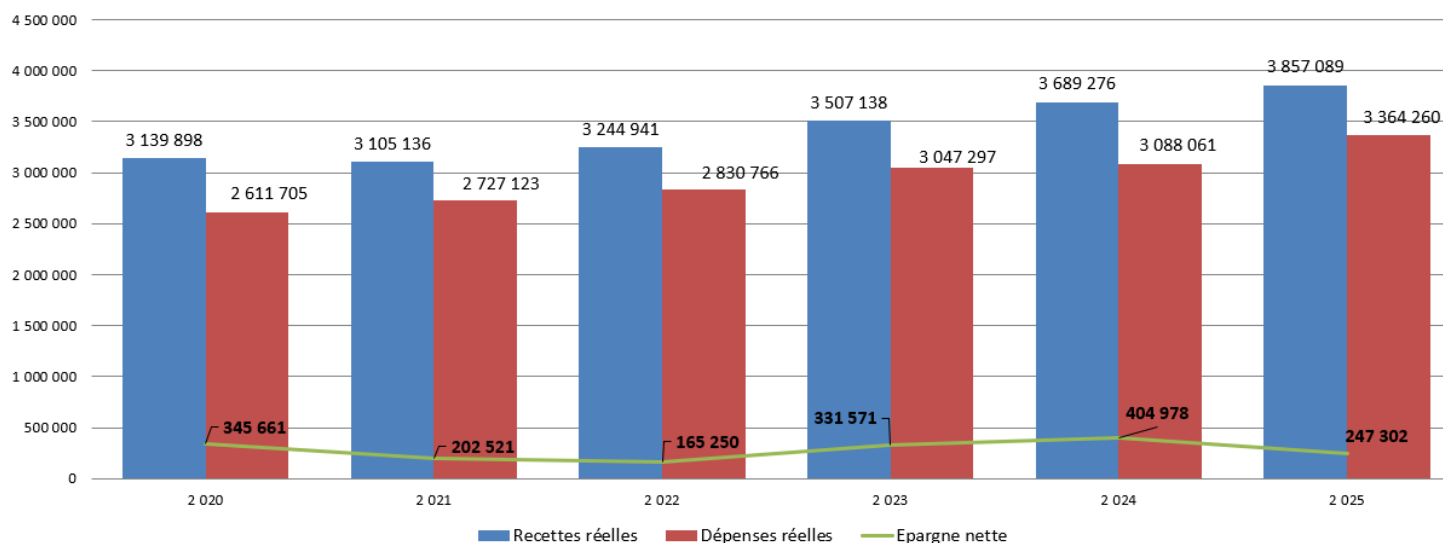
Section de fonctionnement		
Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement
Intérêts de la dette		
Épargne brute		
Section d'investissement		
Capital de la dette		Épargne brute
Dépenses d'équipement		Subventions et dotations
		Emprunt

Ci-après un tableau présentant l'évolution de l'épargne brute depuis 2019 :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes réelles de fonctionnement	3 139 898 €	3 105 136 €	3 244 941 €	3 507 138 €	3 689 276 €	3 857 089 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 611 705 €	2 727 123 €	2 830 766 €	3 047 297 €	3 088 061 €	3 364 260 €
Epargne brute	528 193 €	378 013 €	414 175 €	459 841 €	601 214 €	492 829 €
Remboursement du capital de la dette	173 239 €	157 207 €	178 177 €	126 614 €	112 611 €	111 722 €
Produits exceptionnels	9 293 €	18 284 €	70 748 €	1 656 €	83 625 €	133 805 €
Epargne nette	345 661 €	202 522 €	165 250 €	331 571 €	404 978 €	247 302 €

Les produits exceptionnels (intégrant les cessions) sont retirés dans le calcul de l'épargne nette afin de ne pas tenir compte de recettes incertaines dans le suivi de l'évolution de l'autofinancement.

Évolution des recettes et dépenses réelles et de l'épargne nette 2020-2025



Depuis 2023, l'épargne nette était en progression grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et à une hausse des recettes liée principalement à la fiscalité.

Entre 2024 et 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté plus vite que les recettes réelles : + 9% de dépenses et + 5% de recettes, générant ainsi une baisse de l'épargne.

Les recettes liées aux produits des services et aux autres produits de gestion (locations de logements et fermages) ont diminué entre 2024 et 2025. Ces baisses ont été compensées par des hausses de dotations ayant permis au global une progression des recettes de + 167 814 € (5%).

En parallèle, les principaux chapitres de dépenses de fonctionnement ont tous connu une évolution à la hausse, soit une augmentation globale de + 276 199 € :

- Charges à caractère général : + 24 243 € (+ 3%)
- Charges de personnel : + 98 715 € (+ 6%)
- Autres charges de gestion courante : + 59 323 € (+ 12%)
- Dotations aux provisions : + 75 000 €.

Une vigilance accrue sur l'engagement des dépenses ainsi qu'une recherche d'optimisation globale des dépenses seront indispensables afin de rationaliser les charges face à des recettes stables, dans un scénario optimiste, ou à la baisse dans un scénario pessimiste de baisse des dotations d'État.

Les charges de personnel étant une dépense incompressible, une attention particulière doit être accordée à ce chapitre de dépenses afin de maintenir une capacité d'arbitrage en cas d'aléas financiers.

A défaut d'engager ces mesures, l'épargne nette de la commune continuera de baisser et ne permettra plus de disposer d'un autofinancement pour les investissements futurs.

2. La section d'investissement

La section d'investissement comprend principalement les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité (achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de biens ...) et le montant du remboursement en capital des emprunts.

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement 2025 représentaient un montant d'environ 1 012 953,77 €, soit une hausse d'environ + 79 % par rapport à 2024 (montant 2024 : 567 309,75 €).

	CA 2025
13 – Subventions d'investissement	233 020,85 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	453 388,98 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	300 416,00 €
024 – Produits de cessions	0,00 €
204 – Subvention d'équipement versée	22,83 €
23 – Immobilisations en cours	20 345,11 €
27 – Autres immobilisations financières	5 760,00 €
165 – Dépôts ou cautionnements reçus	/
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	/
TOTAL RECETTES RÉELLES	1 012 953,77 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	267 829,23 €
041 – Opérations patrimoniales	85 986,46 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	344 129,27 €
Reste à réaliser 2025	/
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 710 898,73 €

Les principaux postes de recettes 2025 sont :

- L'emprunt d'équilibre : en 2025, l'emprunt contracté était de 300 000 € afin de financer l'aménagement de la place du Commerce (195 000 €) et l'acquisition d'un tractopelle (105 000 €),
- Les subventions (chapitre 13) concernaient principalement en 2025 les soldes de subventions de l'État et de la Région en faveur de la création du tiers-lieu (29 438 €), le solde de la subvention DETR de la rue du Docteur Roux (29 677 €), les acomptes de subventions de l'État liés à l'aménagement de la place du Commerce (57 899 €), les subventions régionales concernant la réhabilitation de l'ancien EHPAD (79 300 €) et l'aménagement de l'aire de camping-cars (28 469 €) et l'acompte de subvention DETR concernant l'acquisition du modulaire pour les ATSEM (3 103,20 €),
- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA - chapitre 10) : 93 045 €,
- Les opérations d'ordre qui incluent l'autofinancement.

En 2025, le financement des investissements a été réalisé principalement grâce à un emprunt contracté de 300 000 € et un autofinancement de 704 129 € :

- virement de la section de fonctionnement de 344 129 €,
- affectation de résultat de 360 000 €.

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2025 représentaient un montant d'environ 1 415 320,88 €, soit une hausse de 87 % par rapport à 2024 (montant 2024 : 755 612 €).

	CA 2025
Opérations d'équipement	1 278 315,37 €
<i>14 – Travaux des bâtiments</i>	<i>415 860,89 €</i>
<i>15 – Matériels divers services techniques</i>	<i>109 198,12 €</i>
<i>17 – Travaux de voirie et signalisation</i>	<i>128 760,47 €</i>
<i>26 – Mobiliers et matériels administratifs</i>	<i>2 562,70 €</i>
<i>27 – Mobiliers et matériels scolaires</i>	<i>11 713,95 €</i>
<i>31 – Petites Villes de Demain</i>	<i>92 715,31 €</i>
<i>36 – Restructuration du cimetière</i>	<i>3 563,00 €</i>
<i>AP/CP Rénovation de l'éclairage public</i>	<i>69 693,48 €</i>
<i>AP/CP Création du tiers-lieu</i>	<i>52,89 €</i>
<i>AP/CP Aménagement de la cour et des abords de l'école primaire</i>	<i>8 052,00 €</i>
<i>AP/CP Aménagement global des espaces publics</i>	<i>436 142,56 €</i>
<i>AP/CP Construction de la future gendarmerie</i>	<i>0,00 €</i>
1068 – Excédent d'investissement BA « Assainissement » transféré à la CC3P	/
16 – Emprunts et dettes assimilées	123 827,52 €
27 – Autres immobilisations financières (lotissement des Naïades)	13 177,99 €
TOTAL DEPENSES RÉELLES	1 415 320,88 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont travaux en régie)	83 989,19 €
041 – Opérations patrimoniales	85 986,46 €
Reste à réaliser 2025	/
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 585 296,53 €
001 – Solde d'exécution négatif reporté	217 521,43 €

Les principaux projets réalisés en 2025 étaient les suivants :

- L'acquisition de l'ancien EHPAD en vue de sa revente à France Loire pour la création d'une offre de béguinage,
- L'aménagement de l'aire de camping-cars,
- L'aménagement de la place du Commerce (tranche ferme du projet global d'aménagement des espaces publics du centre-bourg),
- L'engagement des études et de la maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement de la cour de l'école primaire,
- Le remplacement des portes donnant vers l'extérieur de l'école primaire,
- L'acquisition d'un modulaire pour les personnels de l'école maternelle,
- Divers investissements pour les écoles publiques et le service périscolaire,
- Le désamiantage et la réfection de la toiture du DOJO,
- L'acquisition d'un tractopelle et de petits équipements (débroussailleuse, tondeuses, pulvérisateur à batterie),
- Des travaux de voirie : mur de soutènement rue de l'Aubois, rénovation du Gué de Bourg / route des Seignes et du Crot Pignon, pose de caniveaux rue Hoche,
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage public (passage au LED).

REPÈRES DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Source DGFIP 2024	Commune € par habitant	Moyenne de la strate € par habitant	Ratios de la commune en % des emplois	Moyenne de la strate en % des emplois
Total des emplois d'investissement	298	760	/	/
Dont dépenses d'équipement	256	599	85,87%	78,80%
Dont remboursement d'emprunts et dettes assimilés	38	106	12,77%	13,88%

Le **niveau de dépenses d'équipement de la ville de Sancoins a augmenté** du fait de l'engagement du programme d'investissements inscrit dans la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), retraçant les projets structurants du territoire sur les 5 années à venir : **il est passé de 185 € par habitant en 2023 à 298 € par habitant en 2024**. Bien qu'inférieur à la moyenne de la strate, cette **politique d'investissement maîtrisée participe à réduire la charge de la dette** : le remboursement des emprunts et dettes assimilés est plus de 2,7 fois inférieur à celui constaté sur la moyenne des communes de la strate.

2.3 La dette

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Au 31/12	2021	2022	2023	2024	2025
Capital	157 207 €	178 177 €	126 614 €	112 611 €	111 722 €
Intérêts	24 474 €	19 514 €	17 313 €	18 590 €	22 293 €
Total annuité	181 681,32 €	197 691,40 €	143 926,79 €	131 201,30 €	134 015,28 €

**hors nouvel emprunt 2026.*

La capacité de désendettement constitue un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute de la commune (capacité d'autofinancement). Il s'agit d'un indicateur de bonne gestion qui évalue le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute. Le seuil de vigilance, pour une commune de la strate 2000 à 3 500 habitants est de 8 années ; 10 années constituant un seuil d'alerte.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31/12	625 149 €	550 942 €	808 529 €	811 916 €	819 976 €	826 020 €
Epargne brute	528 193 €	378 013 €	414 175 €	459 841 €	601 214 €	492 829 €
Ratio de désendettement	1,18 années	1,46 années	1,95 années	1,77 années	1,36 années	1,68 années

La capacité de désendettement de la commune est très favorable : 2 années tandis que la strate nationale est à 3 années et la recommandation à 8 années. Cependant, la vigilance doit rester de mise afin de préserver l'épargne brute qui doit permettre a minima de couvrir l'annuité de la dette en capital. A noter que la majorité des emprunts du budget Ville seront à terme en 2027 : 12 prêts en 2025 contre 7 prêts à partir de 2028, hors nouveaux emprunts.

REPÈRES ENDETTEMENT

Source DGFIP 2024	Commune € par habitant	Moyenne de la strate € par habitant	Ratios de la commune en % des produits CAF	Moyenne de la strate en % des produits CAF
Encours total de la dette au 31/12/N	304	975	26,23%	60,03%
Annuité de la dette	45	129	3,85%	7,92%

Concernant l'annuité de la dette, la commune présente un niveau très nettement inférieur à la moyenne de la strate : 45 € / habitant contre 129 € / habitant, du fait de la politique de maîtrise de l'endettement engagée ces dernières années.

BUDGETS ANNEXES

Les comptes financiers uniques 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2025	Résultat 2024 reporté	Résultat 2025 cumulé
Logements Sociaux	2 704,08 €	12 447,15 €	9 743,07 €	2,85 €	9 745,92 €
Chaufferie	204 841,56 €	268 273,76 €	63 432,20 €	16 303,00 €	79 735,20 €
Assainissement	197 738,54 €	131 438,68 €	- 66 299,86 €	- 25 785,01 €	- 92 084,87 €
Lotissement des Naïades	16 413,72 €	29 579,26 €	13 165,54 €	0,00 €	13 165,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2025	Résultat 2024 reporté	Résultat 2025 cumulé
Logements Sociaux	9 743,99 €	9 402,52 €	- 341,47 €	- 9 402,52 €	- 9 743,99 €
Chaufferie	57 827,72 €	85 699,77 €	27 872,05 €	- 21 581,21 €	6 290,84 €
Assainissement	45 963,76 €	156 582,44 €	110 618,68 €	316 283,24 €	426 901,92 €
Lotissement des Naïades	13 177,99 €	28 437,31 €	15 259,32 €	- 15 259,32 €	0,00 €

Le Maire,
Pierre GUIBLIN